



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## développement

Question écrite n° 68059

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le retard numérique des entreprises françaises. En effet, seuls 14 % d'entre elles ont reçu en 2013 des commandes *via* Internet et 65 % disposent d'un site Internet. Pourtant une conversion au numérique leur serait économiquement profitable. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre à ce sujet.

### Texte de la réponse

La transformation de l'économie par le numérique modifie en profondeur l'organisation et le fonctionnement de nombreux secteurs d'activité (tourisme, commerce, etc.) comme l'a montré Philippe Lemoine dans son rapport sur la transformation numérique remis au gouvernement le 7 novembre dernier. Certaines entreprises françaises peuvent accuser un retard en matière de numérique. Ainsi, sur les 2,2 millions de sites professionnels français analysés, seuls 8 % sont des sites de e-commerce alors qu'en Europe, la moyenne est de 15 % à 20 %. De même, en ce qui concerne le commerce interentreprises, à peine 20 % des entreprises françaises ont effectué des achats en ligne en 2013 (contre 78 % au Danemark et 60 % en Autriche et au Royaume-Uni). Ce diagnostic étant posé, le gouvernement a pris de nombreuses mesures afin de favoriser et accompagner la transformation numérique des entreprises. Ainsi, le programme « Transition numérique », lancé par le gouvernement en novembre 2012, vise à accélérer la transformation numérique des TPE et PME, entreprises qui ne disposent souvent pas de personnel dédié à la mise en place d'une stratégie numérique. Pour accompagner ces TPE et PME, le programme s'appuie en priorité sur les réseaux de proximité présents aux côtés des entreprises : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, cyberbases et espaces publics numériques... Le programme permet également la constitution et l'animation d'un réseau de « conseillers numériques », qui vise à la fois les structures publiques et parapubliques, qui bénéficient de la confiance des PME et peuvent les aider à cibler leurs besoins, et les conseillers du secteur privé, qui accompagnent les PME dans la mise en oeuvre de ces outils. Plus que des manuels théoriques, les messages portés dans le cadre du programme sont conçus pour répondre aux besoins concrets des entreprises : comment gérer efficacement son fichier client, recourir aux nouveaux outils de mobilité, créer et faire vivre un site web, externaliser sa gestion informatique ou sa paye, viser l'export grâce au numérique, etc. En 2015, la dynamique engagée autour des centres de ressources, de l'association « Transition numérique plus » et des autres partenaires du programme va être amplifiée. Lors des rencontres nationales qui se sont tenues le 10 décembre 2014 à Bercy, la secrétaire d'État chargée de l'économie numérique et le président de l'Association des régions de France ont ainsi fixé un objectif de mise en place de stratégies régionales sur la transition numérique d'ici à l'été 2015. Ces stratégies pourront s'inscrire dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. L'accent doit également être mis sur la formation professionnelle. S'appuyant sur l'initiative « Transition numérique », trois centres de ressources (dont l'Échangeur PME en Île-de-France) ont mis en place en 2014 des partenariats avec AGEFOS PME (organisme paritaire collecteur agréé pour la gestion des fonds de la formation continue) pour proposer des formations aux entreprises sur le thème du numérique. La reproduction de tels partenariats doit accélérer, demain, la

transformation numérique des entreprises. Outre le programme Transition numérique, d'autres initiatives peuvent être citées : - le programme « CAPTRONIC », mis en oeuvre par JESSICA France (association fondée par le CEA et Bpifrance, financée principalement par le Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique), a pour objectif de faciliter l'accès des PME aux technologies (logiciels et électronique embarqué) en s'appuyant sur un réseau d'ingénieurs (2 000 PME accompagnées chaque année, dont 300 bénéficiant d'un appui technique pour un projet de R

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 68059

**Rubrique** : Entreprises

**Ministère interrogé** : Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire** : Économie, industrie et numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [4 novembre 2014](#), page 9200

**Réponse publiée au JO le** : [31 mars 2015](#), page 2516